



Dentaire, optique, audition : quelle place au 100 % santé dans les contrats et accords collectifs ?

Miroir Social

Modalités

🕒 **Durée**
2 heures

€ **Prix inter-entreprise**
Gratuit sur inscription

🏠 **Formation face à face**

📅 **Dates et lieux**
À définir.

Objectifs

Cet atelier gratuit est organisé en partenariat avec Exceptio Avocats et Actelior, par MiroirSocial.

Le 100 % santé ou reste à charge zéro pour le salarié et ses ayants-droits va se mettre en place d'ici à 2020. Mais avec quelles conséquences sur l'équilibre des régimes de protection sociale des salariés et sur les cotisations des contrats d'assurance ?

Mardi 9 avril
de 9 à 11 h
à la MAS, 10 rue des terres au curé, Paris 13e

[Inscription](#)

Le Plus

Gratuit sur inscription.

Programme

Cet atelier a pour objectif de vous aider à comprendre la réforme du 100 % santé, à en mesurer les enjeux et les impacts, pour vous permettre :

d'accompagner dans les meilleures conditions la révision des accords d'entreprise qui devra intervenir avant la fin de l'année, d'expliquer les arbitrages qui ne devraient pas manquer, aux salariés.

Négocier la protection sociale dans les entreprises est une chose, en assurer le SAV auprès des salariés en est une autre.

D'autant qu'avec l'allongement de la vie au travail, la part des salariés concernés par le 100 % santé va augmenter. Le déficit auditif concerne, d'ores et déjà, plus de salariés qu'on ne le croit et la multiplication des espaces de travail ouverts n'arrangent pas les choses...

Avec la participation de :

- Diego Leon, secrétaire national FEP CFDT (fédération de la formation et de l'enseignement privé) en charge de la protection sociale
- Bruno Henri, représentant du Sictame UNSA de Total
- Luis Godinho, président du Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF)
- Jean-Marc Bailly, avocat associé du cabinet Exceptio Avocats
- David Echevin, actuaire et dirigeant d'Actelior